
Procès-verbal de la séance du Bureau du 24 février 2014

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 3)	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 3)	
Appel nominal	(p. 3)	
Dépôt de pouvoir pour absence momentanée	(p. 3)	
N°B-2014-5038	<i>Albigny sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin des Chasseurs angle chemin du Tremblay et appartenant à monsieur Jean-Michel Decrand -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5039	<i>Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°28 et 212 de la copropriété Le Terraillon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Benaouda et Saadia Belhachemi -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5040	<i>Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°671 et 771 de la copropriété Le Terraillon, situés au 40, rue Marcel Bramet et appartenant à M. Huseyin Ozcicek et Mme Solmaz Yilmaz -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5041	<i>Bron - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 95, rue Doyen Jean Lepine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5042	<i>Lyon 5° - Acquisition, à titre gratuit, et classement en volume dans le domaine public de voirie communautaire de 2 parcelles de terrain nu et du volume 42 situés rue Professeur Marion appartenant à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) -</i>	(p. 4)
N°B-2014-5043	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 65 et 67, rue Joseph Desbois et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier 65/67 rue Joseph Desbois -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5044	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue du Foyer Français et appartenant à la Ville -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5045	<i>Mions - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Coquelicots et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Capricorne -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5046	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 74 et 76, chemin de Moly et appartenant à monsieur Pascal Bouvier -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5047	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 64, chemin de Moly et appartenant à la société Le Clos Bergeron ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5048	<i>Solaize - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 144, chemin de Beauregard et appartenant aux époux Devers -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5049	<i>Transfert de propriété d'équipements liés au projet Lyon Smart Community -</i>	(p. 5)
N°B-2014-5050	<i>Lyon 3° - Cession à Cité Nouvelle de lots de copropriété situés 227, rue de Créqui/46-48, rue Voltaire -</i>	(p. 3)

N°B-2014-5051	<i>Lyon 9°- Cession, à la SAS Cytizen, d'un tènement immobilier, situé au 10-12, rue Berjon - Modification de la décision n°B-2014-4941 du Bureau du 3 février 2014 -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5052	<i>Villeurbanne - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située allée du Frère Benoît -</i>	(p. 4)
N°B-2014-5053	<i>Feyzin - Indemnisation de monsieur Dominique Sublet suite à la cessation d'exploitation agricole de diverses parcelles situées rue du Docteur Jean Long - Approbation d'une convention -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5054	<i>Irigny - Indemnisation du GAEC du Beauversant représenté par ses co-gérants messieurs Louis et Etienne Fillot suite à la cessation d'exploitation agricole de 2 parcelles situées chemin des Flaches - Approbation d'une convention -</i>	(p. 3)
N°B-2014-5055	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 5)
N°B-2014-5056	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 5)
N°B-2014-5057	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 5)
N°B-2014-5058	<i>Lyon - Fourniture de boissons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Lot n°1 : boissons diverses (jus de fruit, eau, bière, vin de table) -</i>	(p. 6)
N°B-2014-5059	<i>Lyon 2°- Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'Echanges de Lyon Perrache (CELP) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 6)
N°B-2014-5060	<i>Pierre Bénite - Remplacement des modules de lamelles sur les décanteurs primaires n°3 et n°6 de l'UF3 de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 6)
N°B-2014-5061	<i>Maintenance de petit outillage et de matériel thermique - Marché à bons de commande - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n° 2013-588 -</i>	(p. 4)
N°B-2014-5062	<i>Irigny - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et M. et Mme Tony Abbatecola -</i>	(p. 7)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 24 février 2014 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 17 février 2014 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Murielle Laurent pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Laurent vous avez la parole.

(Madame Murielle Laurent est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin (pouvoir à Mme Domenech Diana), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Passi, Charles, Sécheresse, Rivalta, Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôt de pouvoir pour absence momentanée

M. Charrier (pouvoir Mme Besson).

N° B-2014-5038 - Albigny sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin des Chasseurs angle chemin du Tremblay et appartenant à monsieur Jean-Michel Decrand - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5039 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 28 et 212 de la copropriété Le Terrailon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Benaouda et Saadia Belhachemi - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5040 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 671 et 771 de la copropriété Le Terrailon, situés au 40, rue Marcel Bramet et appartenant à M. Huseyin Ozcicek et Mme Solmaz Yilmaz - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5041 - Bron - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 95, rue Doyen Jean Lepine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5043 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 65 et 67, rue Joseph Desbois et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier 65/67 rue Joseph Desbois - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5044 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue du Foyer Français et appartenant à la Ville - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5045 - Mions - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Coquelicots et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Capricorne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5046 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 74 et 76, chemin de Moly et appartenant à monsieur Pascal Bouvier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5047 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 64, chemin de Moly et appartenant à la société Le Clos Bergeron ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5048 - Solaize - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 144, chemin de Beauregard et appartenant aux époux Devers - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5050 - Lyon 3° - Cession à Cité Nouvelle de lots de copropriété situés 227, rue de Créqui/46-48, rue Voltaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5051 - Lyon 9° - Cession, à la SAS Cytizen, d'un tènement immobilier, situé au 10-12, rue Berjon - Modification de la décision n° B-2014-4941 du Bureau du 3 février 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5053 - Feyzin - Indemnisation de monsieur Dominique Sublet suite à la cessation d'exploitation agricole de diverses parcelles situées rue du Docteur Jean Long - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-5054 - Irigny - Indemnisation du GAEC du Beauversant représenté par ses co-gérants messieurs Louis et Etienne Fillot suite à la cessation d'exploitation agricole de 2 parcelles situées chemin des Flaches - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-2014-5038 à B-2014-5041, B-2014-5043 à B-2014-5048, B-2014-5050, B-2014-5051, B-2014-5053 et B-2014-5054. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai quelques dossiers d'acquisitions. Les dossiers n° B-2014-5041, B-2014-5043, B-2014-5044, B-2014-5045, B-2014-5046, B-2014-5047 et B-2014-5048 concernent les Communes de Bron, Meyzieu, Mions, Saint Genis Laval et Solaize.

Il s'agit d'acquisitions de 1 645 mètres carrés de terrains au total. Elles se feront à titre gratuit et permettront des aménagements de voirie de proximité.

Le dossier n° B-2014-5038, à Albigny sur Saône, toujours pour des aménagements de voirie de proximité, concerne l'acquisition d'un terrain de 187 mètres carrés pour une dépense de 8 415 €.

Les dossiers n° B-2014-5039 et B-2014-5040, à Bron, dans le cadre de l'ORU Terraillon, concerne l'acquisition de 2 appartements, 2 caves et les parties communes s'y rattachant pour un montant de 228 625 €.

Concernant des cessions, j'ai 2 dossiers. Le dossier n° B-2014-5050, à Lyon 3°, concerne la cession à Cité Nouvelle de lots de copropriété qui permettront l'aménagement de 13 logements sociaux et des commerces en rez-de chaussée. Cette cession se fera pour un montant de 980 000 €.

Le dossier n° B-2014-5051, à Lyon 9° : suite à une cession à la SAS Cytizen, il s'agit de modifier la décision n° B-2014-4941 du Bureau du 3 février 2014. Cette modification concerne le montant de TVA puisqu'il faut calculer la TVA sur le total et non sur la marge, ce qui fera un montant de terrain cédé de 972 270 €.

Le dossier n° B-2014-5053, à Feyzin, concerne une indemnité pour la libération d'un terrain agricole au profit de monsieur Dominique Sublet. Cette indemnité s'élève à 631,70 €.

Le dossier n° B-2014-5054, à Irigny, concerne également une indemnisation pour la libération d'un terrain agricole sur lequel seront réalisés 2 bassins de rétention. Cette indemnité, versée au profit du GAEC du Beauversant, est d'un montant de 4 055,51 €.

Voilà, monsieur le Président, pour ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° B-2014-5042 - Lyon 5° - Acquisition, à titre gratuit, et classement en volume dans le domaine public de voirie communautaire de 2 parcelles de terrain nu et du volume 42 situés rue Professeur Marion appartenant à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Direction de la voirie -

N° B-2014-5052 - Villeurbanne - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située allée du Frère Benoît - Direction de la voirie -

N° B-2014-5061 - Maintenance de petit outillage et de matériel thermique - Marché à bons de commande - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché n° 2013-588 - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2014-5042, B-2014-5052 et B-2014-5061. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier n° B-2014-5042 concerne Lyon 5°.

Dans le cadre de la reconversion du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille, la SACVL a aménagé une voie interne afin d'assurer la desserte de ce site. Cette société a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public communautaire de cette voie nouvelle dénommée rue Professeur Pierre Marion.

La SACVL s'est engagée à céder gratuitement à la Communauté urbaine l'ensemble des terrains de l'emprise ainsi que des trottoirs. En outre, la Communauté urbaine percevra une participation de la SACVL pour un montant de 110 000 € TTC concernant l'ensemble des travaux de remise en état.

L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable. Ce classement ne remettant pas en cause les conditions de desserte, l'opération est donc dispensée d'enquête publique. Il est donc demandé d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, de ces parcelles.

Le dossier n° B-2014-5052 concerne la Commune de Villeurbanne. La société GNVERT, filiale de GDF Suez, a sollicité la Communauté urbaine de Lyon en vue de l'implantation d'une station de gaz naturel pour véhicules sur son territoire.

Préalablement à la mise en œuvre d'une convention d'occupation de ce site, il convient de déclasser l'emprise correspondante d'une surface de 1 000 mètres carrés environ allée du Frère Benoît.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement. 2 réseaux (de transport électrique -RTE- et un d'éclairage public) ont été identifiés. Leur dévoiement sera à la charge de la société GNVERT.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte, l'opération est donc dispensée d'enquête publique.

Enfin, à propos du dernier dossier n° B-2014-5061, je rappelle qu'en date du 11 mars 2013, le Bureau avait autorisé la signature d'un marché public de services maintenance de petit outillage et de matériel thermique, pour l'année 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

Il s'agit d'un marché multiservices utilisé par la direction de la voirie, la direction de la propreté et la direction de la logistique et des bâtiments.

Ce marché attribué par la commission permanente d'appel d'offres du 4 octobre 2013 a été notifié à l'entreprise Jimbert et Fils.

Une erreur matérielle, ne reflétant pas la commune intention des 2 parties, a été constatée. Il vous est donc proposé un avenant ayant pour effet de rectifier cette erreur et de modifier la clause de révision annuelle.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Julien-Laferrière n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-5042 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2014-5049 - Transfert de propriété d'équipements liés au projet Lyon Smart Community - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° B-2014-5049. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il vous est proposé, par ce dossier, d'autoriser le transfert des actifs liés au projet d'expérimentation Lyon Smart Community au bénéfice du Grand Lyon et ceci à l'issue de la période de déploiement de ce programme.

Je vous rappelle rapidement la teneur et l'objectif de ce projet Lyon Smart Community, entièrement sous financement du NEDO et qui prévoit l'expérimentation d'un démonstrateur appliqué au quartier Lyon-Confluence, faisant de ce site une vitrine technologique en faveur d'une efficacité énergétique remarquable.

La particularité de cette plateforme de gestion des flux énergétiques est de s'appuyer sur différents usages et tâches qui génèrent un grand nombre de données :

- le bâtiment Hikari qui est issu de 3 bâtiments énergie positive et dont la construction est bien amorcée ainsi que la commercialisation,
- la mise en place du système de voitures en auto partage Sunmoov alimentées par de l'énergie renouvelable qui est opérationnel depuis octobre maintenant,
- le programme d'éco rénovation de la Cité Perrache, qui prévoit un système de gestion de l'ensemble des flux, eau, gaz, électricité.

Les dates d'achèvement sont prévues entre fin 2015 et mi-2016 selon les tâches et donc, à échéance de ce programme, il est prévu le transfert d'un certain nombre d'équipements tels que les bornes de recharge, le serveur informatique, sous réserve, bien entendu, de leur bon état et avec l'engagement, pour la Communauté urbaine, de les maintenir opérationnels pendant 2 années supplémentaires, de manière à permettre la stabilisation du système et d'envisager éventuellement une application sur d'autres terrains. Merci.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Au sein de l'ordre du jour, dans l'annexe (en anglais et en français) relative aux accords de transfert, une modification mineure est apportée aux articles 3.4 et 3.6 b) des accords de transfert pour les tâches 2 et 4, à savoir :

- à la page 23 :

art. 3.4 : remplacer "(...) unless if GRAND LYON has not obtained the necessary intellectual property rights mentioned in paragraph 1 of this Article 3 (...)" par "unless if GRAND LYON

has not obtained **any necessary license of said** intellectual property rights mentioned in paragraph 1 of this Article 3 (...)" ;

- à la page 24 :

art. 3.6 b) : "(...) unless if GRAND LYON has not obtained the necessary intellectual property rights mentioned in paragraph 1 of this Article 3 (...)" par "unless if GRAND LYON has not obtained **any necessary license of said** intellectual property rights mentioned in paragraph 1 of this Article 3 (...)" ;

- à la page 34 :

art 3.4 : il faudra lire à la place de "(...)sauf si le GRAND LYON n'a pas obtenu les droits de propriété intellectuelle nécessaires visés à l'alinéa 1er du présent article 3, (...)" par «(...)sauf si le GRAND LYON n'a pas obtenu **toute licence nécessaire sur** lesdits droits de propriété intellectuelle visée à l'alinéa 1er du présent article 3, (...)" ;

- à la page 35 :

art 3.6 b) : il faudra lire à la place de : "(...)sauf si le GRAND LYON n'a pas obtenu les droits de propriété intellectuelle nécessaires visés à l'alinéa 1er du présent article 3, (...)" par "(...)sauf si le GRAND LYON n'a pas obtenu **toute licence nécessaire sur** lesdits droits de propriété intellectuelle visée à l'alinéa 1er du présent article 3, (...)".

En conséquence, les accords de transfert annexés au projet de décision doivent être substitués."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ? C'est un bâtiment qui en train de monter rapidement aujourd'hui.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° B-2014-5055 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-5056 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-5057 - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2014-5055 à B-2014-5057. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Monsieur le Président. J'ai 3 dossiers aujourd'hui pour 7 demandes de garanties d'emprunts, soit un montant de 3 110 713 € et 138 logements impactés.

Le dossier n° B-2014-5055 porte sur une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat après de la Caisse des dépôts et consignations. L'emprunt garanti est à 85 % et concerne un prêt PAM destiné à la réhabilitation de 109 logements du foyer étudiants "Le Clipper" situé à Ecully. Le montant total garanti est de 722 918 €.

Le dossier n° B-2014-5056 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Dans ce cas, les emprunts garantis le sont à 85 % et concernent 6 logements PLAI et 17 logements PLUS (acquisition en VEFA) situés à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 1 861 500 €.

Le dossier n° B-2014-5057 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Dans ce cas, les emprunts garantis à 85 % concernent 2 logements PLAI et 4 logements PLUS situés à Charbonnières les Bains. Le montant total garanti est de 526 295 €.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-5055 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° B-2014-5058 - Lyon - Fourniture de boissons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Lot n° 1 : boissons diverses (jus de fruit, eau, bière, vins de table) - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz rapporte le dossier n° B-2014-5058. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et l'autorisation donnée à monsieur le Président de signer le marché. C'est un marché de fournitures de boissons, en 2 lots, pour un montant de 336 000 € TTC.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'objet, il convient de lire : "Fourniture de boissons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Lot n° 1 : boissons diverses (jus de fruit, eau, bière, vin de table)" au lieu de : "Fourniture de boissons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés"

Dans l'exposé des motifs, après le paragraphe commençant par "Chaque lot..."

Il convient de lire "Le lot n° 2 relève de la délégation d'attribution au Président. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché (lot n° 1), conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales." au lieu de : "Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales."

Dans le dispositif commençant par : "**1° - Approuve** le lancement."

Il convient de lire : "...en vue de l'attribution du marché de fourniture de boissons pour le restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon (self et restaurant officiel), lot n° 1 : boissons diverses (jus de fruit, eau, bière, vins de table)".

au lieu de : "...en vue de l'attribution des marchés de fourniture de boissons pour le restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon (self et restaurant officiel), lot n° 1 : boissons diverses (jus de fruit, eau, bière, vins de table) et lot n° 2 : vins fins et champagne".

Dans le dispositif commençant par : "**4° - Autorise** monsieur le Président."

Il convient de supprimer : "- lot n° 2 : vins fins et champagne, sans montant minimum et pour un montant maximum de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans"

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° B-2014-5059 - Lyon 2° - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'Echanges de Lyon Perrache (CELP) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° B-2014-5059. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier relatif au lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon Perrache, pour lequel il faut autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° B-2014-5060 - Pierre Bénite - Remplacement des modules de lamelles sur les décanteurs primaires n° 3 et n° 6 de l'UF3 de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte le dossier n° B-2014-5060. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° B-2014-5060 concerne Pierre Bénite. Il s'agit du remplacement des modules de lamelles sur les décanteurs de la station d'épuration.

Le représentant de l'entité adjudicatrice a classé première l'offre INEO RESEAUX EST/DEGREMONT pour un montant de 750 550 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2014-5062 - Irigny - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et M. et Mme Tony Abbatecola - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte le dossier n° B-2014-5062. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Je vous présente un dernier dossier, en lieu et place de madame la Vice-Présidente Sandrine Frih qui est absente. Il s'agit d'approuver un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine et les époux Abbatecola concernant des travaux de voirie réalisés sans autorisation sur une parcelle cadastrée AL 164 située chemin de Presles à Irigny pour un montant de 10 800 €.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, merci pour votre travail de la mandature passée. Pour ceux qui terminent, on leur souhaite de la sérénité et pour ceux qui sont en campagne, une bonne campagne. Merci.

(Applaudissements).

La séance est levée à 11 heures 15.
